



Port du Masque - Mise à jour du 1er février

publié le 05/02/2021

Descriptif :

Attention, seuls, les masques "grand public" de catégorie 1 sont désormais acceptés pour faire face à la propagation du virus et de ses variants.

Depuis le 1er février 2021, tous les élèves (écoles primaires, élémentaires, collèges, lycées...) et les personnels de tous les établissements scolaires doivent porter un masque grand public de catégorie 1 (jetable chirurgical ou en tissu industriel lavable) que ce soit dans les espaces clos ou les espaces extérieurs.

Désormais, seuls, trois modèles de masque pourront être portés dans l'espace public, et donc au sein et aux abords de l'établissement.

- 1) **les masques industriels en tissu, lavable de catégorie 1** – bien respecter les consignes et nombre de lavages précisés sur les notices...
- 2) **les masques jetables chirurgicaux de catégorie 1** – en vente dans les grandes surfaces et en pharmacie, avec une face bleue et une face blanche, à jeter après 4h d'utilisation avec les déchets classiques (pas de recyclage)
- 3) **les masques FFP2**, les plus protecteurs, plutôt disponibles en structure médicale et pour les personnes vulnérables (masques « bec de canard »)

Je vous invite à vérifier le packaging avant tout achat. Il est important de vérifier la présence de la mention UNS1 (correspondant à une filtration d'au moins 90% des particules de 3 microns)

Les élèves internes ont été dotés de masques de ce type qui seront lavés au sein du collège chaque jour ; les familles qui connaissent des difficultés financières dans l'achat de ces masques peuvent aussi se faire connaître auprès du chef d'établissement qui tient à disposition un petit reliquat de masques.

Vous remerciant de votre compréhension et vous souhaitant, malgré le contexte, de bonnes vacances,

Bien cordialement,

F. Mérour, Principale